

Livry-Info

LE MOT DU MAIRE

La neige, le froid, le verglas...

Voilà un sujet de récente actualité qui a perturbé chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne. Sortir la voiture, faire ses commissions à pied, se chauffer est devenu pendant plusieurs jours, pour certains, une épreuve.

Quelques habitants de Livry — rares il est vrai — se sont plaints du retard apporté au déneigement des rues de la commune. A y regarder de plus près, la situation n'a jamais été catastrophique, mais ces réactions m'amènent à une réflexion sur le niveau de service qu'une collectivité locale doit offrir à ses habitants.

Quel que soit le domaine d'action (santé, éducation, travaux, démarches administratives), la commune se doit d'y apporter le maximum d'efficacité. Cependant le service au public est rapidement limité — au moins pour les petites communes — par les ressources budgétaires. Vos impôts

locaux financent le fonctionnement des services administratifs et techniques (entre autres sous forme de salaires) et l'investissement (travaux, acquisition de matériel).

La position géographique de Livry fait que l'on se compare assez rapidement, côté prestations offertes, avec les grandes communes de l'agglomération melunaise, et la tentation est grande de s'en servir comme références.

Je crois que ce souhait, tout à fait légitime, doit être satisfait dans la mesure du possible mais en observant toutefois quelques précautions.

Vos élus, responsables, ne gèrent pas avec des "y'a qu'a". Le service public coûte, nous coûte, vous coûte de l'argent et le budget communal, étant ce qu'il est, traduit seulement des choix, des priorités.

Des services oui, mais pas à n'importe quel prix !

*Le Maire,
Claude Forthomme*



Pas d'antigel chez Waterman !

Conséquence inattendue du froid qui a sévi sur la région en début d'année, l'encre a figé dans le stylo de plusieurs adjoints et il a fallu attendre patiemment le dégel pour qu'enfin ils puissent écrire. C'est pourquoi ce Livry-Info paraît avec un retard de quelques semaines. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

La Commission d'Information

Livry-sur-Neige ou le retour de l'état de glace

Cette année encore, la neige a étendu son blanc manteau sur notre région, avec les conséquences que l'on sait pour la circulation des voitures, des trains et des piétons. Les personnes âgées en particulier ont connu de grosses difficultés pour se déplacer. Livry n'a pas échappé au phénomène et si, bien évidemment, les enfants étaient enchantés et ont pu sortir skis, luges, etc., et s'en donner à cœur joie, la neige présentait beaucoup moins d'attraits pour ceux qui devaient circuler par obligation, professionnelle ou autre. (Il est à ce sujet curieux de constater que les mêmes qui sont prêts à faire 600 kilomètres et dépenser des sommes folles pour se vautrer dans 1,50 mètre de neige sont les premiers à décrocher leur téléphone pour appeler la mairie et crier au scandale si on n'enlève pas dans la demi-heure qui suit les 9 centimètres qui encombrant le pas de leur porte ! Comprend qui peut.)

Il a donc fallu réagir. Le stock de sel de la commune était gelé sur 30 centimètres d'épaisseur et même la barre à mine n'en venait pas à bout. Heureusement, les employés municipaux sont parvenus à casser la croûte (du sel) et un premier passage avec le tracteur et la sableuse a pu être effectué, suivi de quelques autres. Le vendredi, le maire détournait vers les rues de Livry un engin qui déneigeait le CD 39 et, le samedi après-midi, un camion muni d'une lame et d'une sableuse était réquisitionné et tournait dans le village.

Tout ceci, ajoutée au redoux et au travail à la pelle des cantonniers dans les principaux carrefours, est venu

à bout du plus gros de la neige. Depuis, la commune a réussi à se faire livrer 10 tonnes de sel pour faire face à une éventuelle recrudescence du froid (c'est un véritable exploit car les 17 000 tonnes disponibles en région parisienne ont été épuisées en trois jours).

Voilà en quelques mots le résumé de notre combat contre les troupes du général Hiver. Quand on voit le temps mis par la ville de Melun à dégager ses artères principales et qu'on compare les moyens mis en œuvre de part et d'autre, il n'y a pas lieu de rougir du résultat. Mais, bien sûr, ça peut encore s'améliorer. On s'y emploie.

(Depuis que ces lignes ont été écrites, la neige est revenue deux fois, mais moins abondante heureusement, et pour moins longtemps.)

Ph. B.

N.B. Il est évidemment inutile de rappeler que le dégagement de la portion de trottoir qui longe leur propriété incombe aux riverains des voies publiques...

ALLEZ LES VERRES !

Nous venons de recevoir le bilan définitif de la collecte de verre pour 1986. Ce sont 25,100 tonnes qui ont été récupérées au profit de la Ligue contre le cancer, avec une moyenne de 2,100 tonnes par mois, et des pointes à 3,300 tonnes en mars et 4,100 en septembre.

Pour mémoire, en 1984 et 1985, c'est respectivement 21,100 tonnes et 23,560 tonnes qui avaient été récoltées, pour 1 387 et 1 566 francs. Si le tarif n'a pas varié (0,065 francs le kilo), c'est donc 1 631 francs qui entreront cette année dans les caisses de la Ligue grâce à vous.

URBANISME

Sans prendre de retard important sur le planning établi, la réalisation du lotissement des Dragées entre dans sa phase concrète.

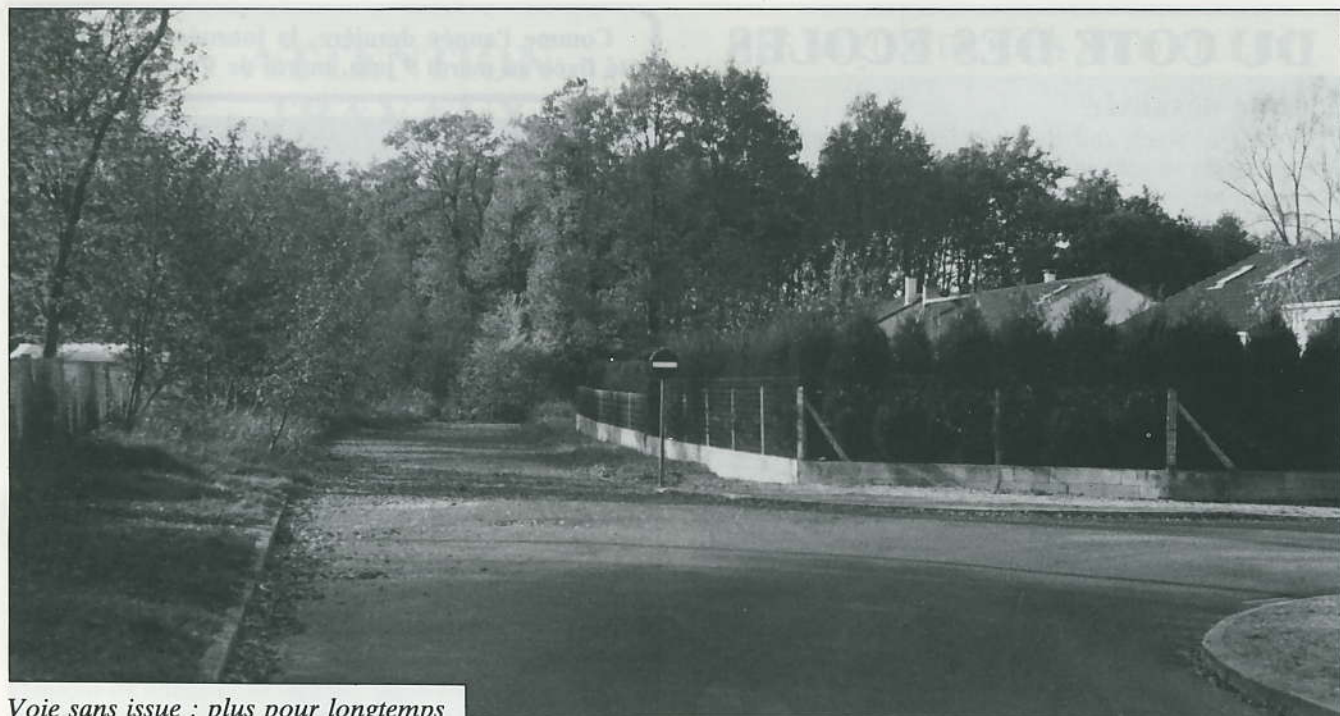
L'accord de tous les propriétaires de parcelles ayant été obtenu par la négociation et l'ensemble du terrain acquis, le plan définitif avec la délimitation et la surface des lots a pu être présenté aux acquéreurs qui s'étaient inscrits. Ceux-ci sont reçus en mairie dans l'ordre de leur inscription et de priorité telle qu'elle avait été définie dès le départ (les gens de Livry d'abord). La quasi-totalité des lots libres sont d'ores et déjà retenus et les acquéreurs ont signé à la S.E.S.M. le compromis de vente leur permettant de préparer leur plan de financement et leur permis de construire.

Pour ce qui est des locatifs et des maisons clés en main, la commission extramunicipale d'urbanisme a étudié les permis de construire déposés par la S.A.D. d'H.L.M. et apporté quelques retouches de détail aux projets.

Les travaux ont débuté vers le 10 février par le défrichage de l'emprise des voiries. Consigne a été donnée de ne couper que le strict nécessaire pour le passage des engins, la zone comprenant de nombreux beaux arbres d'essences variées.

L'autre point important sur lequel se penche la commission d'urbanisme concerne la révision du P.O.S. qui, à l'usage (notre Plan d'occupation des sols a été approuvé en 1979, et modifié en 1983), s'est révélé susceptible d'amélioration sur quelques points, en particulier le tracé par endroit illogique des zones N.A. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause l'économie générale du P.O.S., mais d'adapter certaines de ses dispositions aux réalités concrètes.





Voie sans issue : plus pour longtemps

Cette révision se fera avec le concours actif de la D.D.E., D.D.A. et de tous les organismes officiels susceptibles de nous apporter leur aide. Une réunion a déjà eu lieu en mairie avec les représentants de ces administrations. A cette occasion a été soulevé le problème de la recherche d'une zone à vocation artisanale permettant l'implantation sur la commune de quelques entreprises ou même le maintien de celles qui, déjà installées, sont tentées de partir faute d'espace pour s'agrandir. Différentes localisations sont envisageables, chacune présentant avantages et inconvénients : éloignement ou proximité du village, nuisances, accès, assainissement à réaliser, etc. Le choix définitif ne se fera qu'une fois pesés mûrement tous ces facteurs.

La révision du P.O.S., c'est l'affaire de tous, elle concerne les règles déterminant notre cadre de vie. Si vous avez observation ou proposition à faire, n'hésitez pas à venir en mairie exposer votre point de vue (permanence de l'adjoint chargé de l'urbanisme tous les samedis matin).

La Commission d'Urbanisme

Les gîtes ruraux

Vous disposez d'une maison inoccupée, d'un bâtiment à restaurer, d'une grange... vous pouvez créer un gîte rural. En restaurant et revalorisant ainsi votre patrimoine, vous pourrez obtenir un revenu complémentaire et contribuer au maintien de l'activité rurale.

Des aides financières vous aideront à réaliser votre projet : Conseil général et Conseil régional d'Ile-de-France subventionnent chacun à hauteur de 15 000 francs, sans dépasser 15% du montant des travaux.

D'autres formes d'hébergement touristique en milieu rural peuvent être envisagées : gîte d'étape, chambre d'hôte, etc. Renseignements au Comité départemental d'habitat et d'aménagement rural, 649, avenue de Bir-Hakeim, 77350 Le Mée-sur-Seine. Tél. : 64.09.12.72.

Le prochain ramassage des objets encombrants aura lieu le lundi 23 mars.



Prochainement ici, une des voies du lotissement

DU COTE DES ECOLES

L'école dévalisée

Durant le week-end des 6-7 décembre dernier, des cambrioleurs se sont introduits dans le groupe primaire des Chanois.

Après une simple visite des classes, où rien n'a été dérobé, ils ont fracturé la porte de la pièce où était rangé le matériel audiovisuel et sont repartis avec téléviseur, ordinateur, imprimante, lecteur de cassettes, magnétophone et magnétoscope.

Le vol a été découvert le lundi matin et aussitôt signalé à la police qui est venue faire les constatations d'usage. Contact est pris avec l'assurance à fin d'indemnisation.

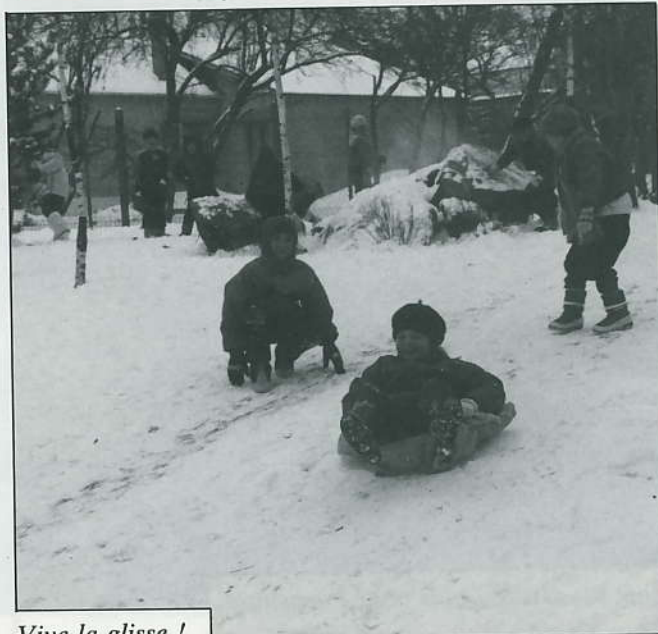
On parle de la kermesse

Réservez dès maintenant votre samedi après-midi du 27 juin pour accompagner vos enfants à la fête de l'école.

Comme tous les ans, nous vous demandons de mettre de côté les différents lots que vous pourrez trouver pour les stands et la loterie. De même, si vous faites des travaux de couture, crochet, tricot, peinture, etc., pensez à nous pour le stand artisanat.

Les Institutrices

Comme l'année dernière, la journée du maire a été fixée au mardi 9 juin, mardi de Pentecôte.



Vive la glisse !

DEMISSION D'UN ADJOINT

Jugeant que l'éloignement de son domicile — banlieue nord-est de Paris — et ses occupations tant professionnelles que familiales — elle est mère d'un petit Ludovic d'à peine un an — ne lui permettaient plus de remplir son mandat d'adjoint aux affaires scolaires de façon correcte, Catherine Ortakeuyli, devenue depuis Mme Clément, a décidé de mettre fin à ses fonctions, tout en restant cependant conseillère municipale. La désignation d'un nouveau responsable des affaires scolaires se fera prochainement.

NOMINATION D'UN CONCILIATEUR

Un conciliateur a été nommé pour les cantons de Melun-Nord et Melun-Sud.

Ses fonctions, bénévoles, ont pour but de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends pouvant opposer des particuliers.

Le conciliateur, dont les interventions sont entièrement gratuites, tient une permanence en mairie de Melun les 2^e et 4^e mardis de chaque mois, à partir de 15 heures.



La bibliothèque scolaire est très appréciée



ATTENTION TRAVAUX

On verra en 1987 l'aboutissement de certains travaux programmés de longue date mais dont la réalisation avait dû être différée pour diverses raisons :

- le renforcement du réseau d'alimentation en eau et de la protection incendie de la rue Mouton. Ces travaux seront réalisés par la Société des eaux, qui supporte une partie de la dépense ;
- la fin de l'aménagement du terrain de sport du groupe primaire des Chanois.

Au niveau des bâtiments publics, d'importants travaux sont en cours ou prévus à l'école primaire suite à des malfaçons lors de la construction. La municipalité a décidé d'engager une procédure de recours en garantie décennale.

Mais, pour les travaux, 1987 sera "l'année des Dragées". Les travaux d'assainissement de la zone débiteront courant mars et seront suivis de ceux des réseaux eau-gaz-électricité, puis la voirie. La rotation des camions de chantier se fera par deux accès, à partir de la rue du Four-à-Chaux, qui deviendront ultérieurement deux rues de liaison entre ce nouveau quartier et le "bas" du village.

La Commission des Travaux



Bientôt une noria de camions...

OÙ ON REPARLE DE TRANSPORT...

La société I.T.S., qui avait mis en place la liaison supplémentaire par car avec le collège de Vaux-le-Pénil, a déposé un projet de ligne complète qui est actuellement soumis à l'approbation des administrations concernées.

Cette ligne, qui rendrait sans doute de grands services aux habitants de Livry, partirait de la gare de Melun, avec arrêt place Saint-Jean, avenue Javal, avenue de la Gare, place de l'Eglise, place Mouton, croisement chemin de la Gare/rue de Vaux, Vaux-le-Pénil-Pleins vents, mairie de Vaux, collège, le Moustier, hôpital de Melun, place Saint-Jean, Chambre de commerce, avenue de Meaux, lycée Branly, lycée Melun-nord, cité administrative et arrivée gare de Melun.

Les horaires d'aller et de retour correspondraient aux horaires de la ligne scolaire, mais l'accès au car serait ouvert à tous, les non-scolaires devant acquitter le prix du billet. Nous vous donnerons de plus amples informations dès que la création de cette ligne sera officielle.

DES VŒUX ET DES MEDAILLES



Le samedi 10 janvier, entouré de nombreux élus, Claude Forthomme présentait les vœux de la municipalité au personnel communal, aux enseignants, aux présidents d'association, aux représentants des administrations travaillant avec la commune (D.D.E., etc.).

Il remettait également les médailles du travail à quelques Livryennes et Livryens, les félicitant dans son allocution et leur rappelant ainsi qu'à leurs employeurs — conviés à la cérémonie et présents dans la salle — "le rôle éminent et indispensable joué par les uns et les autres dans la vie économique du pays", ainsi que "les vertus du dialogue au sein de l'entreprise".

C'est le verre à la main et autour d'une galette des rois que les conversations se poursuivirent, sur un mode décontracté.

Ph. B.

SUS AUX RATS !



La mairie, toujours soucieuse du bien-être des habitants de Livry, a décidé d'entreprendre une campagne de dératisation. Pour que celle-ci donne les meilleurs résultats, il est indispensable que toute la population apporte son concours.

Nous demandons expressément à tous les habitants ayant constaté chez eux ou à proximité de leur habitation la présence de rats de venir le signaler en mairie.

POUR LES VEUVES CIVILES

L'Association départementale des veuves civiles, dont nous vous avons déjà parlé, nous demande de vous rappeler son existence et ses coordonnées :

permanence le mardi, 24, rue du Colonel-Picot à Melun, de 14 h 30 à 16 h 30 ; tél. : 60.70.13.04.

Voilà qui est fait.

ANIMATION

Depuis octobre et le dernier *Livry-Info*, le Comité d'Animation a tenu son assemblée générale le samedi 13 décembre au Foyer-Résidence. Les différents intervenants ont rappelé l'ambition de l'association, à savoir réunir les habitants et faire participer un maximum de personnes à l'animation du village.



Belote et rebelote !

Les diverses manifestations de l'année 86 ont été commentées : débroussaillage, jeux intervillages, visite de la ferme Marchand, méchoui, 14 Juillet et Bric-à-brac. Le bureau sortant ayant été à l'unanimité reconduit dans ses fonctions, c'est le sourire aux lèvres que le président G. Laviec a convié la nombreuse assistance à lever le verre de l'amitié.

Depuis, les activités se poursuivent : le débroussaillage du samedi semble en perte de vitesse, contrarié il

est vrai par les mauvaises conditions climatiques du début d'année. Espérons que la bonne équipe des années passées va se reformer. Le 10 janvier, le concours de belote organisé dans la salle de l'A.L.J.E.C., s'il n'a pas déplacé les foules, a quand même été un succès. Tous les participants sont repartis avec un lot : jambon, transistor, montre, bouteilles, etc. Bientôt, nous renouvellerons l'expérience, toujours à l'A.L.J.E.C., avec en parallèle un concours de belote — par équipe cette fois — et un concours de tarot.

Fin février se sont réunis en mairie de Livry les représentants des comités des fêtes des communes participant aux Jeux intervillages. Il a été convenu que les Jeux 87 se dérouleront le dimanche 17 mai prochain à Maincy, et Voisenon a déjà pris date pour ceux de 1988. Dès que les épreuves seront connues — courant mars — nous ferons appel à tous pour former l'équipe "gagnante".

La Commission d'Animation



▼ *La grande toilette du parc Armand-Vivot* ▲



AFFAIRES SOCIALES

Le dimanche 14 décembre dernier se déroulait à l'A.L.J.E.C. le traditionnel repas des anciens organisé par le C.C.A.S. Une assistance nombreuse — plus de 130 convives — avait pris place autour des tables. MM. Vivien, député, Agisson, notre nouveau conseiller général, Forthomme, maire de Livry, ainsi que de nombreux conseillers municipaux et responsables du C.C.A.S. assistaient à ce repas qui, entrecoupé de chants et danses, se termina en fin de soirée après un après-midi passé dans la bonne humeur.



Une vue de la table d'honneur

La Bourse aux vêtements de printemps, été et sport est prévue pour les 21 et 22 mars. Retenez bien ces dates si vous souhaitez faire des affaires. Dorénavant, les bourses aux vêtements auront lieu au foyer Gaston-Magat. Devant l'ampleur des dépôts de vêtements, M. Perrier, président de l'A.L.J.E.C., a accédé à notre demande et nous accorde la salle pour les deux sessions de printemps et d'automne. Nous allons enfin disposer de suffisamment d'espace pour que vous puissiez fouiner à votre aise. Nous vous attendons nombreux.

Le voyage des anciens a été fixé au 4 juin, mais la destination reste à préciser.

Heures d'ouverture du C.C.A.S. : du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 heures et de 16 h 30 à 18 heures.

Contrairement à ce qui a été annoncé par erreur dans le dernier *Livry-Info*, la permanence de l'assistante sociale en mairie se tient le premier mardi de chaque mois — et non le vendredi — à partir de 10 heures.

CARTE AMETHYSTE ET CARTE RUBIS

Le Conseil général de Seine-et-Marne a décidé l'instauration de la carte améthyste et de la carte rubis.

Ces deux cartes sont des abonnements au transport : la carte améthyste permettra aux Seine-et-Marnais concernés de voyager à demi-tarif sur les réseaux S.N.C.F.-banlieue et R.A.T.P. (La carte rubis, qui sera mise en place ultérieurement, accordera la gratuité totale sur le réseau A.P.T.R.).

Pour prétendre à ces avantages, il faut être domicilié en Seine-et-Marne et faire partie d'une des trois catégories suivantes : personnes âgées de plus de soixante-cinq ans non imposables sur le revenu ; adultes handicapés titulaires de l'A.A.H ; anciens combattants ou veuves de guerre âgés de soixante-quinze ans et plus.

Tous renseignements au C.C.A.S.

La Commission Sociale

Un service pour les personnes âgées ou malades

Consciente des problèmes que causent un évier bouché, une prise de courant cassée, une chaise bancale, l'Association soins et services à domicile de la région melunaise complète son activité par un service de petits dépannages, bricolages, entretien courant, etc. Tous ces travaux sont assurés par un agent sérieux et compétent.

Prenez contact avec l'A.S.S.A.D.-R.M., 15 rue Paul-Valéry à Melun, 64.38.47.17 (tarifs : 70 F de l'heure, déplacement compris).



Un excellent repas pour nos anciens

REMBOURSEMENT DES MEDICAMENTS "confort-vignettes bleues"

Depuis peu, même si vous êtes pris en charge à 100%, vous devez payer le ticket modérateur (60%) pour les médicaments à vignette bleue. Nous vous informons qu'il vous est possible de continuer à bénéficier de l'exonération du ticket modérateur si le montant de vos revenus annuels n'excède pas 82 430 F pour une personne seule, majorés de 50% pour le conjoint ou toute autre personne à charge.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette mesure, des imprimés de demande de prise en charge seront à votre disposition prochainement au C.C.A.S.

ETAT CIVIL

Naissances :

DUMAND Victoire le 13-11-1986

Décès :

KLIEBER Andrée, née CLOG le 12-10-1986
BARRET Georges le 25-10-1986
Sœur Marguerite MARANDE le 09-11-1986
POUYE Pierre Louis Marie le 02-12-1986
CHAMPEAU Christian le 31-12-1986
Sœur Monique DUJONCOOY le 12-01-1987
Sœur Marie-Odile MICHEL le 13-01-1987
HERLIN Maurice le 20-01-1987
VARIN Marcel le 25-01-1987
VINCENT Jeanne, née MAGAT le 12-02-1987
VAILLANT Lucien le 15-02-1987
COLIN Dan le 26-02-1987

Le bloc-notes...

STAGE T.U.C.

La commune de Livry recherche une personne entre 21 et 26 ans pouvant bénéficier d'un stage T.U.C. d'une durée de trois mois (du 15 juin au 15 septembre) pour remplir les fonctions d'aide ménagère.

A.L.J.E.C.

A l'A.L.J.E.C., le programme du début d'année a de quoi satisfaire les plus difficiles : après la Soirée auvergnate qui, une fois de plus, a réuni au foyer Gaston-Magat plus de 200 personnes — un succès qui ne se dément pas d'année en année —, et une soirée Poésie au coin du feu animée par Claudine Avarre, nous vous proposons bientôt : le samedi 28 mars, une soirée Musette où les personnes d'un âge... bref, celles dont les rythmes actuels écorchent nerfs et oreilles, retrouveront autour d'un cassoulet maison les airs qui les ont fait danser hier ou avant-hier.

Ensuite, le 16 mai, c'est aux amateurs de jazz que la soirée sera réservée : trois formations de jazz "traditionnel" se partageront la scène pour les fana du New Orleans et du jazz classique. C'est une grande première à l'A.L.J.E.C., parlez-en autour de vous et réservez votre soirée.

Viendra ensuite le Salon d'arts, du 28 au 31 mai, mais nous vous en reparlerons d'ici-là.

NOUVELLES PAROISSIALES

L'abbé J. Benard, pour raison de santé, a cessé ses fonctions de curé de la paroisse de Chartrettes-Livry le 4 août 1986.

Le père Jean Mazarette a été désigné par notre évêque le père Guy Gauthet pour accompagner les paroisses de la périphérie de Melun qui n'ont plus de curé résident. Il a en charge les paroisses de Maincy, Aubigny, Saint-Germain-Laxis, Moisenay, Rubelles, Chartrettes et Livry.

Pour l'année 1987, les messes seront dites à Livry les 1^{er} et 3^e diman-

ches du mois à 9 h 30 et le 2^e samedi à 18 heures.

Un conseil paroissial a été constitué, dont Mme M. Bahier assure la coordination générale. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Centre paroissial de Melun, 49, rue du Général-de-Gaulle, 64.52.26.52.

A Livry, la Première communion est prévue pour le 3 mai, à 9 h 30, la Profession de foi le 11 juin à 11 heures. Le lieu et la date de la Confirmation seront annoncés ultérieurement.

LA CHESNAIE

Calendrier du 1^{er} trimestre 1987 :

- anniversaires, à 15 h 30 : le mercredi 25/3 ;
- causeries J.-Raillard, à 15 h : le mardi 31/3, "Maxim's" ;
- repas A.R.P.A.C., à 19 h 30 : le vendredi 20/3, soirée berrichonne ;
- exposition de peinture : M. Plastre, vernissage le vendredi 20/3 à 18 h 30 ;
- thé dansant organisé par la F.N.A.C.A., à 15 h : le dimanche 22/3.



Le 11 novembre 1986 commémorait le 68^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, cette immense boucherie.

Après lecture du message du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants lors de la cérémonie au monument aux morts, la tradition-

nelle réception en mairie réunissait les participants autour du verre de l'amitié.

Il est à noter que si bon nombre de Livryens témoins de cette guerre et de l'armistice de 1918 sont encore parmi nous — et, nous le souhaitons, pour longtemps

encore —, le dernier de nos concitoyens a y avoir participé (on n'ose écrire "de façon active") nous a quittés l'année passée.

Ph. B.

Composition et impression

ien (1) 45.43.38.20

Scans Cl.Pestourie.